

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008809271		1ere Gachée: 07:35 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 26/06/2026 référence commande(2):		reap170626113926		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410211 chantier: 021103		ETS BELLET FRERES ET CIE Fertemis		52 ROUTE DE SOISSONS 51100 route Braine 06.30.92.39.88 02220 Mont-Notre-Dame		M88 M88		8x4 ROUXEL TOR TORTILLARD A	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
07:51						température: vitesse du vent: validité:			
code Béton NFB403A360		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XA3		Classe Chlorure CL 0,65	
consistance(7) S3		Dmax 20		ciment(type et classe) CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C40/50		appellation commerciale C40/50 XA3 S3 Dm20 CEM3 360		Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700		NOM:		signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1